

Parc naturel régional

de

Camargue

Guide conseil

des manifestations
écoresponsables

dans le Parc naturel
régional de Camargue



Les limites du Parc naturel régional de Camargue



© Opus Species / PNRC

UNE MANIFESTATION ÉCORESPONSABLE, C'EST :

Une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie locale, respecte la santé et la sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement soutenable auprès des participants.

1 > LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

Le Parc naturel régional de Camargue, c'est :

- » Un territoire de **100 000** ha classé Parc naturel régional depuis **1970 pour partie**.
- » Un territoire habité et vivant : près de **10 000** habitants répartis sur les 3 communes d'**Arles**, des **Saintes-Maries-de-la-Mer** et de **Port Saint-Louis-du-Rhône**, avec une identité forte et de nombreuses activités économiques qui s'y déroulent.
- » Un delta d'exception, connu dans le monde entier pour ses **paysages naturels** et sa **richesse culturelle**. Ainsi se succèdent **marais**, **champs** et **rizières**, et se côtoient **flamants roses**, **taureaux d'élevage** et **chevaux camarguais**.

2 > POURQUOI UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE ?

Le territoire du Parc naturel régional de Camargue accueille tout au long de l'année de **nombreuses manifestations événementielles, culturelles et sportives**, qui contribuent au dynamisme local et à la visibilité de la destination touristique « Camargue » à l'extérieur.

Le Parc naturel régional de Camargue est fréquemment sollicité pour un accompagnement technique, financier ou physique (via un stand) sur les différentes manifestations se déroulant sur le territoire. Il est également consulté par les services de l'État pour donner un avis sur les déclarations de demandes d'autorisation de manifestations se déroulant au sein de son périmètre de protection (évaluation des incidences Natura 2000, etc.).

Le Parc naturel régional de Camargue est conscient que ces manifestations ont des retombées positives pour le territoire et ses habitants, mais qu'elles peuvent également engendrer des répercussions négatives sur les milieux naturels et sur l'image de la Camargue si elles sont mal gérées. C'est pourquoi, **le Parc a élaboré un « guide conseil » afin d'encourager les organisateurs de manifestations à élaborer des événements plus respectueux des ressources du territoire.**

Ce guide est diffusé aux organisateurs qui sollicitent le Parc pour leur apporter les premiers éléments à prendre en compte dans l'organisation d'une manifestation écoresponsable.



© Marjorie Mercier / PNRC

» Une des nombreuses manifestations événementielles du Parc naturel régional de Camargue

> SOMMAIRE

1 > LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE	3
2 > POURQUOI UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE ?	3
3 > LA DÉMARCHE À ENGAGER	4
a- Garantir la qualité de l'accueil et de l'organisation	4
b- Protéger les milieux naturels et les ressources	4
c- Produire et consommer responsable (achats responsables et réduction des déchets)	6
d- Réduire la consommation d'énergie	6
e- Communiquer de manière responsable	7
f- Valoriser le territoire	7
g- Impliquer les participants	7
4 > LA MISE À DISPOSITION D'UN « ÉCO-PACK »	8
5 > ALLER PLUS LOIN DANS LA DÉMARCHE	9



© Marjorie Mercier / PNRC



© Jean E. Roché / PNRC



© Opus Spécies / PNRC



© Marjorie Mercier / PNRC

» Protéger les milieux naturels et les ressources

3 > LA DÉMARCHE À ENGAGER

Pour les organisateurs de manifestations durables, suivre cette démarche, c'est veiller à :

- a. Garantir la qualité de l'accueil et de l'organisation
- b. Protéger les milieux naturels et les ressources
- c. Produire et consommer responsable
- d. Réduire la consommation d'énergie
- e. Communiquer de manière responsable
- f. Valoriser le territoire
- g. Impliquer les participants

a. Garantir la qualité de l'accueil et de l'organisation

» En proposant un accueil de qualité

Comment ? S'adapter aux différents publics, se rendre disponible, prendre en compte toutes les demandes/questions, répondre dans des délais raisonnables, avoir une bonne connaissance du territoire...

» En veillant au bon déroulement de la manifestation

Comment ? Nommer une personne en charge du développement durable, proposer une enquête de satisfaction...

b. Protéger les milieux naturels et les ressources

Avant de programmer sa manifestation, il convient de :

- » prendre en compte les événements programmés régulièrement afin qu'ils soient répartis dans le temps et dans l'espace,
- » maintenir un nombre total de manifestations en adéquation avec les capacités du territoire,
- » limiter les nouveaux projets de manifestations en période sensible.

» En diminuant les impacts sur le site de la manifestation

Comment ? Se renseigner auprès des structures ressources (cf. informations pratiques p. 10) sur la présence et la fragilité des habitats, des espèces animales et végétales. Adapter le lieu, la période (saison) et la fréquence de la manifestation pour limiter le piétinement et le dérangement. Baliser les parcours. Adopter un volume sonore modéré. Adapter le nombre de participants à la capacité du milieu. D'une manière plus générale, la manifestation s'insère dans le « calendrier du territoire », rythmé, outre le cycle de la nature par des réglementations, des périodes de chasse, de forte fréquentation, etc.

Le « **calendrier du territoire** » présente les différentes périodes de la vie d'un territoire. Il convient d'en tenir compte dans le choix de la date de la manifestation, en fonction de l'endroit où elle se déroule.

	Période de sensibilité environnementale	Période de chasse	Période de forte fréquentation
Janvier		X	
Février		X	
Mars	X		
Avril	X		
Mai	X		
Juin	X		X
Juillet			X
Août			X
Septembre		X	
Octobre		X	
Novembre		X	
Décembre		X	

» En sensibilisant les participants, organisateurs, spectateurs

Comment ? Faire connaître et respecter la réglementation au sein des espaces naturels protégés. Communiquer sur la richesse biologique du site et le comportement à adopter (charte de l'écoparticipant).



© PNRC

» Une des nombreuses manifestations événementielles du Parc naturel régional de Camargue



© Marjorie Mercier / PNRC

» Gérer les déchets et les rejets

- Privilégier une vaisselle réutilisable...

c. Produire et consommer responsable

» En privilégiant une politique d'achats écoresponsables

Comment ? Favoriser l'achat de produits du terroir, et de préférence sous signe de qualité et/ou bio. Consommer de manière locale et des produits de saison. Privilégier l'achat de produits sans emballage en limitant les portions individuelles. Proposer des éco-stands.

» En gérant les déchets et les rejets

Comment ? Privilégier l'utilisation de l'eau du robinet, installer des fontaines à eau, favoriser les gourdes pour les participants. Privilégier une vaisselle réutilisable (type Écocup), recyclée, recyclable ou compostable. Mettre des cendriers en quantité suffisante. Privilégier une signalétique bois et/ou réutilisable. Mettre en place le tri sélectif. Assurer un nettoyage du site après la manifestation. Placer des toilettes (si possible des toilettes sèches) en nombre suffisant.

d. Réduire la consommation d'énergie (transports, déplacements, infrastructures)

» En limitant l'usage de la voiture individuelle

Comment ? Inciter au covoiturage en diffusant la liste des participants et le lieu de résidence. Privilégier les transports en commun ou la mobilité douce (vélo). Mettre en place des navettes. Proposer des parkings vélos. Préciser les différents moyens d'accès au site sur le site internet de la manifestation. Privilégier les véhicules peu polluants. Limiter l'usage des véhicules avant, pendant et après la manifestation.

» En choisissant des infrastructures à faible bilan énergétique

Comment ? Sur site, éviter le recours aux groupes électrogènes. Limiter les structures gonflables, chauffées et climatisées, à l'exception des arches départ/arrivée.



© Marjorie Mercier / PNRC

» Limiter l'usage de la voiture individuelle

- Privilégier la mobilité douce (vélo)...



© Opus Species / PNRC

e. Communiquer responsable

» En ciblant la communication

Comment ? Rappel que la manifestation se déroule au sein du Parc naturel régional de Camargue, un espace naturel protégé et sensible. Limiter et cibler la communication en fonction des publics et des thématiques. Sensibiliser le public sur l'adoption d'une démarche écoresponsable et les inviter à faire de même.

» En adoptant une communication économe

Comment ? Privilégier les échanges par messagerie électronique. Privilégier les outils de communication sur support numérique. Limiter l'utilisation de papier et privilégier le papier recyclé ou de forêts durablement gérées (FSC, PEFC). Mettre à disposition les documents en téléchargement. Favoriser les imprimeurs labellisés « Imprim'vert ». Enlever les affiches et la signalétique dans les 48 h après la manifestation.

f. Valoriser le territoire

» En favorisant les partenariats locaux

Comment ? Privilégier le recours aux commerçants et associations locales de façon à générer des retombées économiques locales. Travailler en étroite collaboration avec les partenaires locaux (élu, propriétaires fonciers...).

» En favorisant les échanges entre les différents publics (organismes, bénévoles, participants, accompagnants, partenaires locaux)

Comment ? Valoriser le travail des bénévoles et les partenaires locaux. Organiser les repas de façon à ce que les publics se mélangent.

» En favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap

Comment ? Favoriser la participation de personnes souffrant de handicap à la manifestation ou dans l'organisation. Vérifier l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

g. Impliquer les participants

» En les invitant à signer une charte de l'éco-participant

Comment ? Pour une manifestation sportive, indiquer dans le règlement, les engagements pris par les organisateurs et les participants. Sur le bulletin d'inscription, mettre une phrase à cocher « Je suis informé que [nom de la manifestation] est une manifestation écoresponsable et je m'engage à m'inscrire dans cette démarche en respectant les engagements pris par l'organisateur. ».



© Marjorie Mercier / PNRC

» Cibler la communication

- Sensibiliser le public sur l'adoption d'une démarche écoresponsable



© Julien Faure / PNRC

» Favoriser les partenariats locaux

- Privilégier le recours aux commerçants et associations locales...

CONTENU D'UN ÉCO-PACK :

- poubelles de tri sélectif,
- conteneurs à verre,
- seaux à biodéchets,
- cendriers mobiles,
- oriflamme de covoiturage,
- éco-tasse...

4 > LA MISE À DISPOSITION D'UN « ÉCO-PACK »

Le Parc naturel régional de Camargue peut également vous apporter un soutien organisationnel avec la mise à disposition d'un « Éco-pack » réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet « Éco-pack » comprend un ensemble d'objets qui vous faciliteront la mise en place d'une manifestation responsable : poubelles de tri sélectif, conteneurs à verre, seaux à biodéchets, cendriers mobiles, oriflammes de covoiturage, éco-tasses, etc.

Si vous souhaitez bénéficier de cet « Éco-pack », nous vous prions de vous bien vouloir télécharger le formulaire de demande d'accompagnement :

www.parc-camargue/newsletter/Formulaire_demande_accompagnement_manifestation_ecoresponsable.pdf

ou vous renseigner auprès du Parc : **04 90 97 10 40**

Votre demande sera examinée par le Parc qui se réserve le droit de donner une suite favorable ou défavorable à votre demande en fonction de la disponibilité du matériel, du type de manifestation organisée, etc.



© Majais du Vigueirat



© Opus Species / PNRC

5 > ALLER PLUS LOIN DANS LA DÉMARCHE

Si vous souhaitez aller plus loin dans la démarche, le Parc naturel régional de Camargue peut soutenir officiellement votre manifestation et devenir un de vos partenaires. Pour cela, vous devez respecter les clauses qui sont inscrites dans le cahier des charges rédigé à cet effet. Vous pourrez alors utiliser le logo du Parc (notamment sur les différents supports de communication et autres).

Si vous souhaitez que le Parc naturel régional de Camargue soutienne votre manifestation, nous vous prions de vous bien vouloir télécharger le formulaire de demande d'accompagnement :

www.parc-camargue/newsletter/Formulaire_demande_accompagnement_manifestation_ecoresponsable.pdf

ou vous renseigner auprès du Parc : **04 90 97 10 40**

Votre demande sera examinée par le Parc qui se réserve le droit de donner une suite favorable ou défavorable à votre demande, en fonction du calendrier des manifestations, du type de manifestation, de la disponibilité des salariés du Parc, etc.



© Marjorie Mercier / PNRC



© Jean E. Roché / PNRC



© Julien Faure / PNRC



© Vinzi Studio / Comité régional de tourisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour s'informer sur les espèces et espaces naturels présents en Camargue, s'adresser au :

Parc naturel régional de Camargue /

Musée de la Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

Tél. Siège : 04 90 97 10 40

Tél. Musée de la Camargue : 04 90 97 10 82

Tél. Domaine de la Palissade : 04 42 86 81 28

www.parc-camargue.fr

Réserve naturelle nationale de Camargue

La Capelière

Route communale 134 de Fiélouse
13200 Arles

Tél. 04 90 97 00 97

www.reserve-camargue.org

Réserve naturelle nationale

des Marais du Vigueirat

Mas Thibert
13200 Arles

Tél. 04 90 98 70 91

www.marais-vigueirat.reserves-naturelles.org

Parc Ornithologique du Pont de Gau

Route d'Arles
13460 Les Saintes-Maries de la Mer

Tél. 04 90 97 82 62

www.parcornithologique.com

Tour du Valat

Centre de recherche pour la conservation
des zones humides méditerranéennes

Le Sambuc
13200 Arles

Tél. 04 90 97 20 13

www.tourduvalat.org

CPIE Rhône Pays d'Arles

38, route de Crau
13200 Raphèle-Les-Arles

Tél. 04 90 98 49 09

www.cpiehonepaysdarles.sitew.com

Pour se renseigner sur les richesses naturelles et patrimoniales de la Camargue, consultez les documents suivants :

» **Le document institutionnel du Parc naturel régional de Camargue**
www.parc-camargue.fr/newsletter/Presentation_Parc_Camargue.pdf

» **Le dépliant « Découvrir le Parc naturel régional de Camargue »**
www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=356&search_kw=385

» **La lettre d'information n°2 du programme « Natura 2000 »**
www.parc-camargue.fr/newsletter/lettre_Natura_2000_delta_Camargue_2_juil_aout_2012.pdf

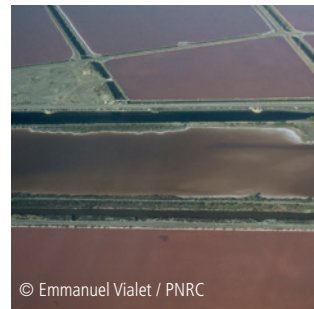
» **Le dépliant « Plages vivantes »**
www.parc-camargue.fr/newsletter/Plaquette_plages_vivantes_Camargue.pdf

Pour se renseigner sur les outils et les techniques pour une meilleure gestion environnementale de vos activités, consultez les documents suivants :

» **Le manuel de gestion environnementale et sociale à destination des professionnels du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur - MAGESTOUR**
www.magestour.com

» **Les fiches conseils pratiques de « l'Éco-pack »**
www.parc-camargue.fr/newsletter/Fiches_Conseil_Manifecoresponsables.pdf

» **La rubrique « Manifestation écoresponsable » dans l'espace « Téléchargement » du site internet du Parc naturel régional de Camargue**
www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=356&search_kw=387



© Emmanuel Vialet / PNRC

- Novembre 2014
- Photos : couverture / Jean E. Roché, PNRC & PNRC et dernière de couverture / Opus Species, PNRC
- Conception graphique/ réalisation : Séverine Bourdeaux 06 20 04 66 40
- Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty
RD 570 - 13 200 Arles

Tél. 04 90 97 10 40

Fax. 04 90 97 12 07

info@parc-camargue.fr

www.parc-camargue.fr

Document imprimé avec des encres végétales sur du papier blanchi sans chlore issu de forêts gérées durablement

I.S.B.N. 2-906632-52-X

